

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-211 du 22 juin 1982

portant nomination et promotion, à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 créant l'Ordre National du Bénin ;
- VU le décret N° 72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le décret N° 72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative approuvée par le Comité Permanent du Conseil Exécutif National en sa séance du 12 Août 1981,
- VU la décision N° 82-33/ANR/CP du 31 Mai 1982 autorisant le Président de la République à nommer et promouvoir Monsieur BOCAR LY dans l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang à compter du 31 Mai 1982 au Grade d'Officier, Monsieur BOCAR LY, Représentant de la FAO en République Populaire du Bénin.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 juin 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Le Grand Chancelier de
l'Ordre National du Bénin

M. S. COULIBALY

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 Ministères 22 GDE CHANC. 6
ANR 6 CPC 4 PG/PPC 2 SGG 4 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 ONEPI 1 IGE et
ses Sections 4 DCCT 1 UNB-FASJEP-INSJA 6 BN-DAN 4 Préfets 6
Intéressé 1 JORPB 1.